



## FPF SE REJOUIT DE LA SIGNATURE DU DECRET POUR LA CREATION DU LABEL « FINANCEMENT PARTICIPATIF POUR LA CROISSANCE VERTE »

Ce vendredi 7 avril, Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, a signé le décret portant création du label « Financement participatif pour la croissance verte ». Ce label, coconstruit avec Financement Participatif France (FPF), a pour objectif de mobiliser les financements citoyens au service de la transition énergétique et écologique d'une part, et de donner plus de visibilité et de transparence à ces projets d'autre part.



Au cours de l'année 2016, la Commission Transition énergétique et écologique de FPF a travaillé de concert avec le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer pour la mise en place d'un label permettant de favoriser et valoriser les projets « verts » financés par les citoyens via des plateformes de financement participatif (ou crowdfunding). Ont ainsi été construits les projets de décret et d'arrêté, les critères de labellisation et la nomenclature des projets verts.

Les projets seront labellisés par les plateformes de crowdfunding qui auront fait la demande auprès du ministère et de FPF pour être « labellisatrices ». Ce label est ouvert à tous types de financements (don, prêt, investissement en capital, émission d'obligations ou de minibons) et à tous types de projets avec des degrés d'exigence variables selon qu'il s'agit d'un projet à moins de 15 000€ ou pour des montants supérieurs. Une commission de contrôle se réunira régulièrement afin de vérifier et contrôler la bonne application du label.

Financement Participatif France se réjouit de la signature de ce décret qui sera un levier pour qualifier les projets en faveur de la transition écologique et énergétique et orienter l'épargne des Français en se basant sur trois piliers :

- la description du projet et son éligibilité au regard de la nomenclature ;
- la transparence de l'information et les facilités d'échanges entre contributeurs et porteurs de projet ;
- la mesure des impacts du projet.

Les premiers projets labellisés sont attendus pour le premier semestre.

### ***A propos de Financement Participatif France (FPF)***

Financement Participatif France est l'association professionnelle des acteurs du crowdfunding en France avec 150 membres dont soixante-dix plateformes de crowdfunding. Créée en août 2012, elle a pour objectif la représentation collective, la promotion et la défense des droits et intérêts des acteurs de la finance participative pour faire progresser le financement de projets par les citoyens.

Plus d'infos sur [www.financeparticipative.org](http://www.financeparticipative.org)

Contact : Florence de Maupeou, [florence.demaueou@financeparticipative.org](mailto:florence.demaueou@financeparticipative.org) / 01 84 25 10 05